Mme Marisol TOURAINE
Ministre des Affaire sociales
& de la Santé
14 Avenue Duquesne
75350 PARIS 07SP

Le 20 juin 2014

Objet : Demande de soutien en faveur de la santé publique et de l'environnement
Auprès du Premier Ministre et du Ministre de l'Agriculture

Madame la Ministre,

A l'occasion de la révision, en cours, de l'**arrêté « Mention Abeilles » du 28 11 2003**, par les services du ministère de l'Agriculture, nous considérons indispensable de vous interpeller.
Le gouvernement s'apprête, en effet, à modifier la réglementation d'usage des insecticides et acaricides en période de floraison. **Ce seul texte en faveur de la protection des insectes pollinisateurs exclut toute autre catégorie de pesticides, alors que la démonstration est faite de leur impact délétère sur les colonies d'abeilles**.

Fongicides, herbicides, régulateurs de croissance, perturbateurs endocriniens ainsi que les modes d'application ont des effets délétères avérés sur les insectes pollinisateurs. **S'ils sont particulièrement dangereux pour les populations animales, ils le sont aussi pour les populations humaines**. **Et le phénomène s'amplifie avec la toxicité toujours plus grande des pesticides utilisés**.
(Leur puissance a été démultipliée, notamment, avec les neurotoxiques autorisés en France depuis 1994, qui ravagent les ruchers sur notre territoire et à travers le monde : 1,5g du pesticide Cruiser® suffit à traiter 100 000 pieds de colza…)

Pour ces raisons, **nous demandons l'interdiction de l'ensemble des pesticides sur toutes cultures en fleurs**. Nous avons apporté aux services du ministère de l'Agriculture, depuis 2010, tous les éléments techniques et scientifiques justifiant cette mesure minimale indispensable.

Je vous prie donc d'accorder l'attention qui s'impose à la requête d'intérêt général que nous formulons auprès du Premier Ministre et du Ministre de l'Agriculture – jointe à ce courrier.
Et, en vertu des pouvoirs qui vous sont conférés, je vous demande de soutenir notre proposition en faveur d'une nouvelle réglementation plus respectueuse du vivant et de la santé publique.

La pétition dédiée que nous avons mise en ligne (http://www.newmanity.com/action/285/arretons-le-massacre-des-abeilles) a recueilli en quelques heures près de 1000 signatures – ce qui démontre l'intérêt de nos concitoyens pour ce sujet majeur.

Je me tiens à la disposition de vos services pour toute information complémentaire ou prise de rendez-vous et reste dans l'attente de vous lire sur ce dossier sanitaire et environnemental.
Vous priant d'agréer, Madame la Ministre, l'expression de ma respectueuse considération,

Béatrice Robrolle-Mary,
Présidente

TERRE D'ABEILLES® Association loi 1901, déclarée d'intérêt général **www.sauvonslesabeilles.com**
La maison des abeilles La Vallée Parc naturel régional de la Brenne 36300 Ingrandes (France)
Tél : +(33) 02 54 28 68 63 Mobile : 06 77 40 16 51 E-mail : lamaisondesabeilles36@orange.fr